

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BOURDIN, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf M. BEL Philippe, excusé

Secrétaire de séance : M. DUBOZ Thierry

1) Elections municipales - mise en place des tours de scrutins :

Le Conseil planifie les tours de garde des membres du conseil pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 23 et 30 mars prochains.

2) Questions diverses :

✓ Suite à un dommage causé par un tiers sur un poteau d'éclairage public (Champ de la Chapelle), le conseil accepte le remboursement de 435,89 euros (solde) par la compagnie d'assurances Groupama (DCM N° 1/2014).

✓ Concernant le redécoupage du canton - la commune de Montbenoit serait rattachée au canton d'Ornans-Amancey, M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes dans lequel il est demandé à chaque commune du canton d'adresser un courrier au Président du Conseil d'Etat afin de demander l'annulation du décret n° 2014-240 du 25 février 2014 délimitant les cantons dans le département du Doubs. Le Conseil valide cette demande et soulève le manque de concertation et l'incohérence de cette décision. La logique serait un rattachement à Morteau ou Pontarlier. Un courrier sera adressé au Conseil d'Etat et une délibération est prise en ce sens (DCM N° 2/2014)

✓ La commune offrira le vin d'honneur lors de la venue à Montbenoit de la Fédération nationale des Anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche le dimanche 6 avril 2014.

✓ Le système informatique de la Mairie devra être changé. De nouvelles configurations informatiques sont demandées pour le passage à e-magnus et le matériel actuel est trop ancien. Le futur conseil sera amené à acheter du nouveau matériel.

✓ ONF : une délibération est prise concernant l'assiette, la dévolution et destination des coupes de bois pour 2014 (DCM N° 3/2014).

La séance est levée à 20H00

Le compte rendu a été affiché le 20/03/2014

Le Maire,
Frédéric BOURDIN

